

MARTINIQUE-PREMIÈRE TV

Monsieur Alain PETIT

Rédacteur en Chef

Clairière

97 200 FORT-DE-FRANCE

Objet : Émission « *Résonance* »

Monsieur le Rédacteur en Chef,

J'ai bien reçu votre invitation à l'émission « *Résonance* » du mardi 13 septembre 2016 ayant pour thème « Galion 2 et Transition Énergétique » et je vous en remercie.

« Galion 2 » est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation. A ce titre, ce projet privé a fait l'objet d'un arrêté ministériel en date du 19 septembre 2008 et de deux arrêtés préfectoraux.

La CTM, par la voix du Président du Conseil Exécutif, a rappelé publiquement son opposition à l'implantation d'une telle usine qui contribuera à l'augmentation des rejets de particules fines et de polluants organiques dans l'atmosphère. Soucieux de la préservation de la santé des Martiniquais et du respect de l'environnement, le député Alfred MARIE-JEANNE, a interpellé le gouvernement le 1^{er} oct. 2014 lors du vote de la loi Transition Énergétique puis, le 2 juin 2015, sur l'exposition de la population à ces pollutions.

Fort de ce rappel, je refuse de participer à l'alimentation de polémiques entre Martiniquais sans pouvoir interpellier l'Etat et ses services déconcentrés qui ont pris la lourde responsabilité d'autoriser l'implantation d'une usine de biomasse à Petit Galion.

Dès lors, dans ces conditions, **je ne saurais prendre part à un débat tronqué** qui occulte les véritables responsabilités. Le débat sociétal a ses propres exigences. Il doit être non orienté, transparent et respectueux de l'éthique et de la déontologie. Le service public audiovisuel ne peut s'en affranchir.

Recevez, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'expression de ma considération distinguée.

Martinique, le 13 septembre 2016

Louis BOUTRIN

Conseiller Exécutif

en charge du DEVELOPPEMENT DURABLE et de l'ÉNERGIE